

TROPHEE FDJ DE LA JOUEUSE DE L'ANNEE LBE

SAISON 2022-23

ELECTION DE LA MEILLEURE JOUEUSE DE L'ANNEE DE LBE

Préambule :

La Ligue Féminine de Handball récompense la meilleure joueuse de l'année évoluant en LBE durant la saison 2022-23.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de cette élection et de la remise du Trophée FDJ de la Joueuse de LBE 2022-23.

Sont éligibles à l'obtention de ce trophée, les joueuses ayant jouées en Ligue Butagaz Energie durant la saison 2022-23.

L'élection se déroule sur la période du mardi 02 mai à 12H00 au mardi 09 mai jusqu'à 00H00 inclus.

ARTICLE 1 – MODALITES DE L'ELECTION

Une pré-sélection de 8 joueuses, parmi toutes les joueuses de Ligue Butagaz Energie est effectuée par l'AJPH.

L'élection se compose ensuite en deux phases :

Parmi les joueuses et entraîneurs présélectionnés, le Comité d'Expert choisit trois (5) joueuses nommées de Ligue Butagaz Energie.

Le Comité d'Expert est composé de :

- AJPH : Amandine Balzinc (LBE) et Victoire Nicolas (D2F)
- 7Master : Christophe Mazel (LBE) et Christophe Cassan (D2F)
- UCPHF : Pierre Pradeau
- LFH : Vanessa Khalfa et Bertrand Delhomme
- DTN : Sébastien Gardillou
- Presse : Mejdaline Mhiri (Les Sportives)
- HandballTV : Amélie Goudjo et Jocelyn Veluire

Les membres du Comité d'Expert sont appelés à remplir individuellement un questionnaire en ligne.

Ils ne pourront compléter ce questionnaire qu'une seule fois. Tout questionnaire supplémentaire soumis sera considéré comme nul et non avenu.

Cette première phase se déroulera le 24 avril 2023. Tout questionnaire soumis au-delà du 24 avril 2022 ne sera pas pris en compte.

Les 5 joueuses élues à l'issue du vote du Comité d'Expert seront les joueuses nommées soumis au vote au cours de la seconde phase décrite ci-après (comité de vote et grand public)

Le Grand public sera appelé à élire la Meilleure Joueuse de LBE 2022-23 parmi les joueuses ayant jouées en Ligue Butagaz Energie durant la saison. Le vote du grand public comptera pour 50% du résultat final.

Est considérée comme faisant partie du Grand public au sens du présent règlement, toute personne physique désirant participer au vote.

Le Grand public pourra exprimer son vote à partir d'un module de vote disponible sur le site internet de la LFH. Un seul vote par adresse IP (Internet Protocol) sera autorisé.

Le vote du Grand public s'effectuera sur la période courant du 02 mai à 12h00 jusqu'au 09 mai 2023 inclus (jusqu'à 23h59).

Le comité de vote, dit « Familles » seront également appelées à élire la Meilleure Joueuse de LBE 2022-23 parmi les joueuses ayant jouées en Ligue Butagaz Energie durant la saison. Le vote des « Familles » comptera pour 50% du résultat final.

Le comité de vote représente :

- Les 26 entraîneurs(es) (25%) autorisés et évoluant en Ligue Butagaz Energie et de Division 2 Féminine lors de la saison 2022-23
- Les 26 présidents (25%) des clubs évoluant en Ligue Butagaz Energie et Division 2 Féminine lors de la saison 2022-23
- Les 26 capitaines (50%) des équipes des clubs évoluant en Ligue Butagaz Energie et Division 2 Féminine.

Chaque personne désignée ci-dessous votera en complétant un questionnaire en ligne.

Le vote est nominatif et s'effectue sous la forme d'un choix parmi les 5 joueuses nommées. Le président du club exprime par son vote, le choix de son club. De même, l'entraîneur autorisé, exprime par son vote, le choix de son staff. De même, la capitaine d'équipe exprime, par son vote, le choix de l'effectif des joueuses dont elle est la capitaine.

ARTICLE 2 – ANNONCE DES RESULTATS

L'annonce des résultats concernant la Meilleure Joueuse de LBE 2022-23 se fera le ... mai 2023 selon les modalités définies par la LFH.

Une communication spéciale sera réalisée autour de cet évènement en vue de la remise du Trophée y afférent.

ARTICLE 3 – REMISE DU TROPHEE

La remise du Trophée FDJ de la Joueuse de l'année de LBE 2022-23 s'effectuera dans le club de la gagnante selon les modalités définies par la LFH en concertation avec la joueuse élue et son club.